

États financiers de

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
(1965)**

Exercice clos le 31 décembre 2019

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Table des matières

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des auditeurs indépendants	
États financiers	Page
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	3
État de l'évolution du surplus	4
Notes complémentaires aux états financiers	5



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa(1965) (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2019;
- l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2019, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport Annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport Annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Ottawa, Canada
Le 18 juin 2020

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Augmentation de l'actif		
Revenus de placements		
Titres à court terme	679 \$	401 \$
Actions canadiennes	20 893	14 229
Actions étrangères	17 757	20 635
Obligations, titres à long terme et fonds de couverture	15 332	12 728
Investissements immobiliers et en infrastructure	28 133	22 238
Augmentation de la valeur marchande des placements	237 281	-
	320 075	70 231
Cotisations		
Adhérents		
Service courant	34 760	31 182
Service antérieur	2 539	2 118
Promoteur		
Service courant	37 356	43 793
Provision pour écarts défavorables (note 4)	5 331	-
	79 986	77 093
Augmentation totale de l'actif	400 061	147 324
Diminution de l'actif		
Prestations versées	89 889	83 486
Prélèvements des adhérents	19 888	13 580
Prestations au décès	3 744	331
Diminution de la valeur marchande des placements	-	37 050
Frais d'administration (note 6)	7 886	9 785
Diminution totale de l'actif	121 407	144 232
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	278 654	3 092
Actifs net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	2 318 453	2 315 361
Actifs net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	2 597 107 \$	2 318 453 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	2 258 501 \$	1 991 681 \$
Augmentation des obligations		
Intérêts cumulés sur les obligations	129 202	123 231
Prestations constituées	76 839	73 319
Modification aux provisions du plan	-	8 539
Modification d'hypothèses actuarielles	400	1 710
Provision pour écarts défavorables (note 4)	135 531	174 184
Pertes nettes	1 265	-
	343 237	380 983
Diminution des obligations		
Prestations versées et au décès et prélèvements des adhérents	113 520	97 397
Gains nets	-	16 766
	113 520	114 163
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	229 717	266 820
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	2 488 218 \$	2 258 501 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution du surplus

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Surplus au début de l'exercice	59 952 \$	323 680 \$
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	278 654	3 092
Augmentation nette de l'obligation au titre des prestations de retraite	(229 717)	(266 820)
Surplus à la fin de l'exercice	108 889 \$	59 952 \$
Composé de :		
Actif net disponible pour le service des prestations	2 597 107 \$	2 318 453 \$
Obligations au titre des prestations de retraite	(2 488 218)	(2 258 501)
Surplus à la fin de l'exercice	108 889 \$	59 952 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

1. Description du régime

L'actif net est la propriété du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) ("Régime"), agréé en vertu de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite de l'Ontario (Numéro d'immatriculation 310839). Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, d'après lequel les adhérents du Régime et l'Université d'Ottawa effectuent des contributions.

Pour obtenir une information supplémentaire, il faut consulter la note 3 et les règlements du Régime.

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite de la Partie IV du Manuel des comptables agréés du Canada ("CPA Canada"). Les états financiers tiennent compte des principales conventions comptables ci-dessous.

Les états financiers du Régime sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Régime. Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'employeur et des adhérents au Régime. Ils ont été préparés dans le but d'aider les adhérents et autres parties intéressées à prendre connaissance des activités du Régime tenues pendant l'exercice.

b) Instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, date à laquelle le Régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La valeur des actions, qui sont cotées à la bourse et largement négociées sur les marchés publics, est indiquée au dernier prix de vente établi pour l'exercice. Le coût indiqué est établi par la méthode du coût moyen.

Les caisses en gestion commune pour les actifs de marché public, tels que les actions et les obligations, sont évaluées à la valeur de l'actif net en fin d'exercice, ce qui représente la valeur marchande des instruments financiers sous-jacents.

Les obligations et débetures sont évaluées à la valeur de l'actif en fin d'exercice reflétant les taux d'intérêts du marché.

Les placements en immobilier et en infrastructure sont détenus par le biais de fonds communs à capital variable ou fixe et à travers des titres de propriété de compagnies et partenariats constitués pour investir dans ces actifs. Ces investissements privés sont inscrits à la juste valeur, établie par les gestionnaires d'actifs en utilisant les techniques d'évaluation appropriées du secteur et/ou des évaluateurs indépendants. Quand c'est pertinent, pour le secteur immobilier, une évaluation certifiée écrite est exigée d'un évaluateur qualifié et indépendant au moins une fois à tous les trois ans selon les politiques d'investissement. Les propriétés en développement sont comptabilisées au coût.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les créances, les remboursements de cotisations et les autres créditeurs ont été comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces instruments financiers correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments de couverture est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix actuels du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement.

c) Cotisations

Les cotisations pour services courants sont comptabilisées dans l'année où les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés sont comptabilisées dans l'année où elles sont reçues.

d) Prestations versées et prélèvements des adhérents

Les prestations comprennent les paiements aux adhérents retraités faites au cours de l'année et les courus, le cas échéant, pour les prestations gagnées mais non encore payées en fin d'année. Les prélèvements des adhérents sont enregistrés dans la période pendant laquelle le membre a opté pour le paiement.

e) Revenus de placements

Les revenus de placements, qui sont rapportés sur une base d'exercice, comprennent les revenus d'intérêts, les dividendes et les distributions provenant des placements de fonds communs. Les distributions provenant des investissements de fonds communs comprennent la quote-part des intérêts et les dividendes du Régime.

L'augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements comprend les gains et pertes nets réalisés sur les ventes de placements et la variation des gains et pertes latents. Les gains et pertes nets réalisés sur la vente de placements représentent la différence entre les produits reçus et le coût moyen des investissements vendus. La variation des gains et pertes latents représente la différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice, corrigé des gains et pertes réalisés dans l'année.

Les gains et perte qui résultent de la conversion de devises étrangères sont inclus dans le changement de la valeur marchande des placements.

f) Conversion de devises étrangères

Les états financiers du Régime sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Régime. Les transactions en devises étrangères sont inscrites au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les placements libellés en devises étrangères et détenus en fin d'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur au 31 décembre.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

g) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inclus dans les états financiers. Les estimations principales utilisées sont la juste valeur des placements classifiées au niveau 3, le montant des charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul des obligations en matière de prestations. Les résultats effectifs pourraient différer des estimations.

h) Impôts sur le revenu

Le Régime est exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

3. Gestion du capital

Le capital du Régime correspond aux excédents ou déficits de capitalisation tels que régulièrement établis par des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'objectif de surveiller le capital du Régime est de s'assurer que le Régime maintient une capitalisation suffisante pour payer les bénéfices à long terme.

L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et bénéficiaires. À partir d'un rendement hypothétique, basé sur l'énoncé de politique de placement, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, auquel il compare l'actif du Régime ainsi que la valeur actualisée des contributions futures. Cette comparaison détermine un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime, les deux incluant et excluant la valeur de l'indexation future.

Le Bureau des gouverneurs a approuvé un énoncé de politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime. L'EPP est préparé selon les lois applicables et est revu annuellement par le Bureau des gouverneurs. La conformité à l'EPP est surveillée sur une base trimestrielle. L'EPP a été mis à jour au 20 juin 2019.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

3. Gestion du capital (suite)

Voici la répartition de l'actif établie par le EPP pour le Régime :

Catégorie d'actif	Minimum	Cible	Maximum
Revenu Fixe : Titres à court terme	0%	0%	10%
Obligations et titres à long terme			
Canadiens - Détention par le biais de fonds			
Univers	5%	10%	17%
Sociétés	5%	12%	18%
	10%	22%	35%
Actifs à rendement absolu:			
Obligations et titres à long terme	5%	10%	20%
Créances privées	0%	5%	10%
	5%	15%	30%
Actions:			
Canadiennes	0%	5%	15%
Étrangères	15%	28%	35%
	15%	33%	50%
Actifs d'immobilier et infrastructure:			
Immobilier	5%	15%	20%
Infrastructure	5%	15%	20%
	18%	30%	40%

En raison des changements à l'EPP au cours de l'année, les investissements du Régime s'orientent présentement vers les nouvelles cibles établies.

4. Obligations en matière de prestations

La valeur actualisée des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de l'administrateur du Régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre 2019 a été établie à partir d'une extrapolation d'une évaluation actuarielle par l'actuaire du Régime au 1er janvier 2019.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

4. Obligations en matière de prestations (suite)

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées ont été élaborées par voie de référence aux conditions prévues du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme importantes utilisées dans l'évaluation actuarielle la plus récente sont :

Hypothèses actuarielles	2019	2018
Taux d'actualisation	6,25%	6,25%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs au-dessus de l'inflation	4,25%	4,25%
Taux d'indexation des salaires au-dessus de	1,00%	1,00%

Les hypothèses démographiques du Régime relativement aux cessations, retraites ainsi que la composante des augmentations de salaires liés à la productivité ont été revues et révisées en fonction de l'expérience du fonds de 2014 à 2018. Les hypothèses de mortalité sont basées sur la table de mortalité publiée en février 2014 par l'Institut Canadien des Actuaire.

La capitalisation du Régime sur base de maintien est établie à partir d'une comparaison entre les obligations ci-dessus et les actifs qui sont évalués sur une base autre que celle du marché. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs qui servent à la capitalisation permet d'aplanir les fluctuations de la valeur marchande des actifs d'un exercice à l'autre. La valeur actuarielle lissée de l'actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice est de 2 525 396 \$ (2 358 021 \$ en 2018).

En 2018, le gouvernement de l'Ontario a révisé les règles de capitalisation des régimes de retraite à employeur unique à prestation définies. Selon les nouvelles règles, la provision établie à la discrétion de l'Université d'Ottawa a été remplacée par une provision explicite pour écarts défavorables ("PED"). La PED est un facteur basé sur le risque appliqué aux meilleures estimations des obligations en matières de prestations. La PED au 31 décembre 2019 est évaluée à 309,715 \$ (174 184 \$ en 2018), ce qui représente 16,94 % (8,89 % en 2018) des obligations estimées du Plan, excluant la valeur des ajustements futurs.

La PED inscrite à l'État de l'évolution de l'actif net au 31 décembre 2019 est 5 331 \$ (néant \$ en 2018).

L'évaluation actuarielle la plus récente en date du 1er janvier 2018 a été déposée selon les règles normales de financement de la loi sur les régimes de retraite de l'Ontario et présentait un surplus de capitalisation sur base de maintien de 130 722 \$, un déficit de solvabilité de 55 856 \$ en excluant la valeur de l'indexation future et un déficit de solvabilité de 1 416 575 \$ en incluant la valeur de l'indexation future. Un prochain rapport d'évaluation actuarielle doit obligatoirement être déposé avant le 1er janvier 2021.

Au 31 décembre 2019, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 16 % ou 398 115 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation en excluant la PED. Une hausse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 13 % ou 323 468 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation en excluant la PED.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

5. Placements

a) Placements par catégorie d'actifs

	2019	2018
Revenu Fixe		
Titres à court terme	19 911 \$	39 062 \$
Obligations et titres à long terme		
Canadiens		
Détenition directe	78 228	65 484
Détenition par le biais de fonds	397 063	242 735
Étrangers		
Détenition directe	44 753	45 962
Détenition par le biais de fonds	135 397	125 668
	655 441	479 849
Actions canadiennes		
Détenition directe	165 081	139 646
Détenition par le biais de fonds	9 532	7 935
	174 613	147 581
Actions étrangères:		
Détenition directe	639 768	521 743
Détenition par le biais de fonds	328 426	341 329
	968 194	863 072
Immobilier		
Détenition directe	60 918	88 441
Détenition par le biais de fonds	203 698	219 367
Infrastructure	262 815	238 337
Fonds de couverture	224 045	226 361
	751 476	772 506
	2 569 635 \$	2 302 070 \$

b) Gestion des risques financiers

i) Survol

Le Régime investit dans des actifs qui l'exposent à des risques d'investissements, afin d'obtenir un taux de rendement plus élevé que ce qui pourrait être obtenu sans encourir de risques d'investissements. Le risque d'investissement et les objectifs de rendement sont établis afin de déterminer une politique appropriée de pondération d'actifs, une fourchette stratégique pour les classes d'actif et des politiques de diversification pour atténuer les risques liés aux investissements. Les facteurs pertinents incluent un horizon de temps pour les investissements, le rendement prévu et la volatilité des différentes classes d'actifs, l'environnement législatif, les besoins de liquidités, ainsi que d'autres facteurs spécifiques du Régime.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de marché découle de la détention de placements dans différentes catégories d'actif par le Régime. La grande majorité des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché; toutefois, le degré de risque varie considérablement selon les différents placements. Pour gérer ce risque, le Régime préconise principalement une diversification appropriée. Tous les risques identifiés sont présentés dans le contexte des actifs totaux du Régime incluant ceux en caisse en gestion commune.

a) Risque de change

Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le risque de change est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par la diversification selon les différentes devises, les politiques de l'EPP qui limitent les placements libellés en devises étrangères ainsi que la couverture du risque de change. La couverture du risque de change réduit le risque en réduisant, par l'utilisation de contrats à termes sur change, la volatilité des actifs libellés en devises étrangères détenus par le Régime.

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise, net des stratégies de couvertures de change, au 31 décembre 2019 et 2018:

2019	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
Dollar américain	1 128 529 \$	689 376 \$	439 153 \$	21 958 \$
Euro	187 606	-	187 606	9 380
Livre sterling	70 942	-	70 942	3 547
Autres	299 084	1 666	297 418	14 871
	1 686 161 \$	691 042 \$	995 119 \$	49 756 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

a) Risque de change (suite)

2018	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
Dollar américain	1 042 686 \$	710 652 \$	332 034 \$	16 602 \$
Euro	168 740	-	168 740	8 437
Livre sterling	72 377	-	72 377	3 619
Autres	271 180	4 075	267 105	13 355
	1 554 983 \$	714 727 \$	840 256 \$	42 013 \$

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Le passif du Régime y est également très sensible. Le risque de taux d'intérêt est associé, dans le Régime, à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. Les placements à revenu fixe du Régime sont utilisés afin de couvrir partiellement le risque de taux d'intérêt du Régime.

Les variations dans les taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et sur les taux de change. Au 31 décembre 2018, une hausse ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse ou une augmentation de la valeur des placements d'environ 51 103 \$ (35 091 \$ en 2018) ou 1,97 % (1,52 % en 2018) de la valeur du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

c) Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (autre que les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le risque de prix est associé, dans le Régime, principalement à la détention d'actions canadiennes et internationales (incluant les caisses en gestion commune), ainsi que de placements immobiliers et infrastructure.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

c) Risque de prix (suite)

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, liés au marché, politiques et autres. Le tableau ci-après renseigne sur le risque de prix auquel est exposé le Régime:

	2019	2018
Actions canadiennes		
Juste valeur	174 613 \$	147 581 \$
Variation +/-10 % des indices S&P TSX	17 461	14 758
Actions étrangères		
Juste valeur	968 194	863 072
Variation +/-10 % des indices de marché pertinents	96 819	86 307

iii) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est associé, dans le Régime, principalement à la détention de placements dans des instruments de créance.

Le risque de crédit est géré par les limites de la qualité du crédit minimale, ainsi que des limites sur des investissements d'un émetteur unique et les entreprises affiliées. Toutes les notations de qualités du crédit doivent être évaluées par une agence d'évaluation de crédit reconnue. Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les principaux portefeuilles d'instruments de crédit présentent les concentrations suivantes :

	2019		2018	
	Juste valeur		Juste valeur	
Obligations				
AAA à AA-	369 042 \$	56,3 %	253 166 \$	52,7 %
A+ à A-	111 180	17,0	87 133	18,2
BBB+ à BBB-	132 183	20,2	95 874	20,0
BB et moins	43 036	6,5	43 676	9,1
	655 441 \$	100,0 %	479 849 \$	100,0 %

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

iv) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le risque de liquidité est associé, dans le Régime, aux droits à retraite constitués (voir la note 4) et ses engagements en matière de placements. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions sur ses besoins de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues. Le risque de liquidité est géré par des limites sur ses investissements dans des classes d'actif non-liquides ainsi que des limites sur la détention de certains types de placements.

L'objectif du Régime est d'avoir les liquidités nécessaires pour faire face aux obligations lorsqu'elles sont dues. Le Régime surveille ses soldes d'encaisse ainsi que les flux monétaires générés de ses opérations afin de faire face à ses obligations. Les obligations du Régime reflétées dans les états financiers ont des échéances contractuelles à court terme et sont sujettes à des modalités commerciales normales.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

v) Placements particuliers importants

Les placements particuliers importants sont principalement des caisses en gestion commune qui comprennent de nombreux instruments financiers sous-jacents ainsi que des propriétés. Au total, ces placements importants représentent 47,5 % de la valeur marchande du Régime au 31 décembre 2019 (47,5 % en 2018). Voici les placements particuliers qui excèdent 1 % du coût ou de la valeur marchande de l'actif total du Régime au 31 décembre :

2019	Valeur marchande
Obligations et titres à long terme	
Fonds d'obligations TD Emerald CA Bond	383 372 \$
Fonds d'obligations mondiales Pramerica	135 397
Actions détenues par le biais de fonds	
Comgest marchés émergents Croissance	118 219
BlackRock Cdn World Index CL-A FD	210 207
Immobiliers	
Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd.	39 204
Brookfield Strategic Real Estate Partnership II LP	26 780
GPM Real Property 13 LTP	31 931
Fonds TA Reality RA UTP LP	29 227
Lasalle CIG IV Inc	26 079
Infrastructure	
IFM Global Infrastructure Canada LP Commone	31 567
EagleCrest	33 561
CFIG Canadian Infrastructure Invest Partners LP	52 912
Macquarie Asie Infrastructure FD LP	42 270
Macquarie partenaires infrastructure III LP	29 263
Fonds Ashmore Andean II LP	29 449
Total des placements particuliers excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande	1 219 438 \$

c) Divulcation de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'État de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

c) Divulcation de la juste valeur (suite)

Niveau 2 - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - techniques d'évaluations fondées sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'État de la situation financière, classées selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	21 508 \$	- \$	- \$	21 508 \$
Titres à court terme	-	19 911	-	19 911
Actions canadiennes	160 980	11 399	2 234	174 613
Actions étrangères	628 963	339 231	-	968 194
Obligations et titres à long terme	69	654 627	745	655 441
Investissements immobiliers	-	-	264 616	264 616
Investissements en infrastructure	-	-	262 815	262 815
Fonds de couverture	-	205 837	18 208	224 045
	811 520 \$	1 231 005 \$	548 618 \$	2 591 143 \$

2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	11 125 \$	- \$	- \$	11 125 \$
Titres à court terme	-	39 062	-	39 062
Actions canadiennes	138 078	7 935	1 568	147 581
Actions étrangères	540 987	322 085	-	863 072
Obligations et titres à long terme	1 955	477 120	774	479 849
Investissements immobiliers	-	-	307 808	307 808
Investissements en infrastructure	-	-	238 337	238 337
Fonds de couverture	-	226 361	-	226 361
	692 145 \$	1 072 563 \$	548 487 \$	2 313 195 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

c) Divulcation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

2019	Actions canadiennes et étrangères	Obligations et débitures	Immobiliers	Infrastructure	Fonds de couverture
Juste valeur au début de l'exercice	1 568 \$	774 \$	307 808 \$	238 337 \$	- \$
Pertes comptabilisés	-	(29)	(42 443)	(6 926)	-
Achats	666	-	-	31 404	18 208
Ventes	-	-	(749)	-	-
Transferts d'autres niveaux	-	-	-	-	-
	2 234 \$	745 \$	264 616 \$	262 815 \$	18 208 \$

2018	Actions canadiennes et étrangères	Obligations et débitures	Immobiliers	Infrastructure	Fonds de couverture
Juste valeur au début de l'exercice	2 499 \$	1 425 \$	279 728 \$	222 044 \$	- \$
Gains (pertes) comptabilisés	-	(651)	15 775	16 293	-
Achats	866	-	12 305	-	-
Ventes	(1 797)	-	-	-	-
Transferts à d'autres ni	-	-	-	-	-
	1 568 \$	774 \$	307 808 \$	238 337 \$	- \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars)

6. Frais d'administration

	2019	2018
Frais de gestion de placement et de consultation	5 017 \$	6 280 \$
Frais de transaction	211	832
Frais actuariels et d'audit	401	348
Frais de garde	409	522
Frais d'administration	1 824	1 590
Paiement (Recouvrement) de dépense de taxe de vente harmonisée	24	213
	7 886 \$	9 785 \$

L'Université fournit certains services administratifs au Régime. En 2019, le montant d'échange pour ces services entre l'Université et le Régime est de l'ordre de 1 363 \$ (1 245 \$ en 2018) qui est inclus dans les frais d'administration du Régime.

7. Engagements

Le Régime a des engagements de financement relatifs à des instruments d'infrastructure et de placement immobilier qui peuvent être financés au cours des prochains exercices en vertu des modalités de ces accords. Le total de ces engagements était de 217 704 \$ au 31 décembre 2019 (93 508 \$ en 2018).

8. Évènement subséquent

Après le 31 décembre 2019, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. Les gouvernements du monde entier, y compris les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ont adopté des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La situation est dynamique et la durée ultime et l'ampleur de l'impact sur l'économie et l'effet financier sur le Régime ne sont pas connues pour le moment. La volatilité du marché liée aux taux d'actualisation et aux rendements des actifs des régimes de retraite induits par le marché pourrait avoir un effet négatif sur l'excédent de continuité du régime qui pourrait être sensiblement inférieur aux prévisions et sur les paiements de solvabilité qui pourraient être nettement supérieurs aux prévisions.